

Département du Doubs
Arrondissement de MONTBELIARD
Canton de VALENTIGNEY

Commune de VALENTIGNEY 25700
EXTRAIT n° 2025-41
du Registre des Délibérations du Conseil Municipal
Séance du 9 avril 2025

L'An Deux Mille Vingt-Cinq, le 9 avril 2025, le Conseil Municipal de la Commune de VALENTIGNEY s'est réuni, en mairie, salle du conseil à Valentigney, à dix-neuf heures trente, après convocation légale, sous la présidence de Monsieur Philippe GAUTIER, Maire.

Nbre de Conseillers Municipaux en exercice : 33

Nbre de membres présents : 24

Nbre de suffrages exprimés : 24

Présents : MM. Mmes. Philippe GAUTIER. Denis NEDEZ. Lise VURPILLOT. Jean-Claude HERARD. Arnaud PAVILLARD. Maud PELISSIER. Arnaud JACQUOT. Martine MICHAUD. Georgette CUENOT. Roland GAMBERI. Gérard PATEREK. Elisabeth COQU. Armando LOPES. Nourredine DRAYAF. Stéphanie GAUTIER. Claudia FERNANDES. Anne-Lise GARCIA. Thierry MAILLOT. Marie HUGONIOT. Daniel FERNANDES. Gabrielle MANZINALLI. Dominique DANGEL. Philippe CURIE. Catherine PARROT

Excusés : /

Absents : Valère NEDEY. Nadine MERCIER. Jean-François HEIL. Pierre MOSSINA Omar RABEL. Claude-Françoise SAUMIER. Stéphanie BOURQUIN. Jean-Louis RENGGLI. Saniye AKDEMIR

Pouvoirs : /

DATE D'ENVOI DE LA CONVOCATION : le 2 avril 2025

Secrétariat de séance : il a été procédé, conformément à l'article L. 2121.15 du Code Général des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris dans le Conseil, Madame Catherine PARROT ayant obtenu l'unanimité des suffrages, a été élu pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées.

Le Procès-Verbal de la séance du 5 mars dernier est adopté à **LA MAJORITÉ** des voix présentes et représentées. (*30 voix Pour, 2 abstentions Madame MERCIER et Monsieur MOSSINA*) des voix présentes et représentées.

**AVENANT N°1 A LA CONVENTION D'OBJECTIFS ET DE MOYENS ENTRE LA VILLE
DE VALENTIGNEY ET L'ASSOCIATION A « LA LUEUR DES CONTES » / VERSEMENT
DE LA SUBVENTION ANNUELLE**

Accusé de réception en préfecture
025-212505804-20250409-2025-41-DE
Date de réception préfecture : 16/04/2025

*Extrait du registre des délibérations n°2025-41***AVENANT N° 1 A LA CONVENTION D'OBJECTIF ET DE MOYENS ENTRE LA VILLE DE VALENTIGNEY ET L'ASSOCIATION A « LA LUEUR DES CONTES » - VERSEMENT DE LA SUBVENTION ANNUELLE**

Monsieur le Maire précise que la Ville de Valentigney soutient l'Association « A la Lueur des Contes » dans son développement, en particulier dans le cadre de la nouvelle convention d'objectifs et de moyens (2025-2027) actée par délibération du 13 décembre 2023.

Aussi, il convient de manière à permettre à l'Association « A la Lueur des Contes » de mener à bien ses actions :

- La promotion de la littérature orale,
- Une diversification des temps et lieux de diffusion,
- De nombreuses implications dans la vie culturelle et associative de la commune,
- De formations pédagogiques...

de fixer le montant de la subvention 2025 à **32 000 €** répartie en 2 versements, soit **50 % (16 000 €)** du montant de la subvention en avril et **50% (16 000 €)** en juin.

L'exposé du Maire entendu, le Conseil Municipal, après en avoir valablement délibéré, **A L'UNANIMITE** des voix présentes et représentées,

- **VERSE** à l'association « A la lueur des contes » une subvention de 32 000 € répartie en 2 versements de 16 000 € chacun en avril et en juin,

- **SIGNE** l'avenant n° 1 à la convention d'objectifs et de moyens entre la Ville et l'Association « A la lueur des contes »,

- **DIT** que la présente délibération sera :

- **Transmise** à Monsieur le Sous-Préfète de Montbéliard,
- **Notifiée** à Monsieur le comptable public du Service de Gestion Comptable de Montbéliard,
- **Publiée et affichée** conformément aux textes en vigueur.

Tout recours contre la présente délibération doit être formulé auprès du Tribunal Administratif compétent dans les deux mois, à partir de sa publicité et/ou sa notification et de sa transmission au représentant de l'Etat dans le Département.

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus.

**Certifié exécutoire,
Le Maire,**



Philippe GAUTIER

CM DU 9 AVRIL 2025